

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS T-21-01, T-21-02 ET RCA21-19001

AVIS est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 7 décembre 2020 :

- *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propriété pour l'exercice financier 2021 (T-21-01)*
- *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (T-21-02)*
- *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)*

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 10 décembre 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

BY-LAWS NUMBERS T-21-01, T-21-02 AND RCA21-19001

NOTICE is hereby given that the following by-laws were adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on December 7, 2020:

- *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propriété pour l'exercice financier 2021 (T-21-01)*
- *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (T-21-02)*
- *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)*

These by-laws may be consulted at the borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present by-laws come into force in accordance with the law and become effective on January 1, 2021.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this December 10, 2020.